

Débat sur le Bois de la Cambre

Question orale de Mme Nagy concernant « la modération de la vitesse dans le Bois de la Cambre »

Mme Nagy.- Le mardi 5 janvier, des contrôles de vitesse ont été effectués, en matinée, dans le Bois de la Cambre à hauteur de l'avenue de la Sapinière. Le résultat fut éloquent, puisque plus de la moitié des automobilistes étaient en infraction, avec une vitesse de 95 km/h pour le plus rapide d'entre eux.

Or le Bois de la Cambre est un parc, un lieu de détente et de passage pour les cyclistes et les piétons, sans compter la présence d'écoles dans les environs, soit des fonctions peu compatibles avec le sport motorisé. Or l'avenue de la Sapinière compte un passage piéton quasiment effacé et non protégé, particulièrement dangereux du fait de la vitesse des voitures. Par ailleurs, la piste cyclable se trouve sur la droite de la voirie, et le cycliste qui doit bifurquer sur la gauche n'a d'autre choix que de s'arrêter pour traverser, tant un changement de bande le mettrait en danger.

Il est donc impératif de prendre des mesures urgentes et permanentes, car dans les conditions actuelles, un accident grave pourrait survenir. Il va de soi que les marquages récents, mais déjà effacés, doivent être repeints. Surtout, la vitesse doit être modérée grâce à des dispositifs de contrôle permanents.

Les contrôles effectués avaient-ils pour but d'évaluer la situation à cet endroit ou n'avaient-ils d'autre vocation que la sanction ponctuelle des infractions liées à la vitesse ?

Des mesures visant à sécuriser et apaiser le Bois de la Cambre ont-elles été étudiées par vos services ?

Au nom du groupe Ecolo-Groen, je souhaiterais vous interroger sur la proposition de réouverture du bois le week-end pendant les mois d'hiver. J'y vois une régression, alors que la plupart des villes, qu'il s'agisse de Paris, New York ou Madrid, tendent à protéger et à développer leurs espaces verts. Le Bois de la Cambre est un lieu de promenade, de délassement. C'est un poumon pour les habitants de notre Région.

Quelle est la position du Collège de la Ville de Bruxelles, dans son ensemble, sur cette proposition ?

M. Maingain.- Le Bois de la Cambre est le poumon vert de notre Ville. Il a dû être fermé. Il a pâti de faiblesses dans sa gestion et a rencontré des difficultés en termes de mobilité.

Je vous ai régulièrement interrogé sur la gestion du bois, notamment sur ses chemins en dolomie rénovés à grands frais et qui ne donnent toujours pas satisfaction.

L'entretien du bois lui-même pose aussi problème.

Je plaide pour que la Ville améliore la gestion de ce bois et trouve enfin une solution aux problèmes posés par ses chemins.

S'agissant de la fermeture du bois, je regrette le manque d'explication et le sentiment de décalage entre ce bois et d'autres parcs en Région bruxelloise. Comment la fermeture et la prolongation de celle-ci ont-elles été décidées ? Pourquoi la durée de la fermeture a-t-elle été si longue ?

Le Bois de la Cambre constitue aussi un axe de mobilité important entre diverses communes. Je soutiens le Collège dans sa volonté de le rendre accessible aux Bruxellois le week-end. Son aménagement doit être bien pensé et pour ne pas aiguiser l'appétit de certains, sa gestion doit être améliorée. C'est un joyau dont les citoyens doivent pouvoir profiter.

M. Oberwoits.- Nous avons toujours été attentifs à ce que le Bois de la Cambre soit bien géré. Je pense que c'est le cas en l'espèce.

S'agissant de la vitesse, je rejoins les propos de Mme Nagy : il faut prendre des mesures pour la limiter dans le bois, telles que l'installation de radars pédagogiques. Rappelons que le Bois de la Cambre est avant tout destiné aux piétons, et pas à la circulation automobile, même si cette dernière est indispensable en l'état actuel. J'attends des éclaircissements quant aux raisons qui ont justifié la fermeture prolongée du Bois de la Cambre lors des dernières intempéries.

Par ailleurs, affirmer que les problèmes de fermeture et d'ouverture du bois sont liés à une mauvaise gestion, cela me semble être un raccourci simpliste que d'aucuns empruntent, notamment dans les sphères ministérielles de la Région bruxelloise. De telles vues sur le Bois de la Cambre ne sont pas nouvelles. Laissons ce fantasme alimenter certains esprits du cdH.

Je suis d'autant plus surpris par les déclarations d'un ministre cdH que ce parti était dans la majorité précédente lorsqu'elle a été décidé de fermer le Bois de la Cambre. Je demande un peu de cohérence dans ce dossier, d'autant plus, monsieur Mampaka, que vous étiez le gestionnaire de ce bois et que nous vous avons souvent félicité pour le travail que vous réalisiez avec des équipes performantes. Le cdH, comme le MR, souhaite donc que ce bois reste géré par la Ville de Bruxelles. Les chemins en dolomie ont été réaménagés, les trottoirs ont été rénovés. Il est certain que les marquages au sol doivent être régulièrement repeints. Nous avons dénoncé les nuisances sonores liées à l'événementiel, et des mesures ont été prises pour y remédier.

Je souris d'entendre la Région nous donner des leçons de mobilité, alors que cette matière, de compétence régionale, donne lieu à un véritable fiasco ! La fermeture des tunnels n'est pas imputable à la Ville de Bruxelles, mais nous en payons tous les jours les conséquences. Des initiatives doivent être prises en urgence pour combler les manquements du passé. Ce n'est pas l'ouverture ou la fermeture du bois qui doivent faciliter la mobilité dans notre Ville. Des mesures bien plus fondamentales doivent être prises par ceux qui en ont la responsabilité en Région bruxelloise.

Mme Jacobs.- En préambule, je soulignerai l'incohérence du MR dans le dossier du Bois de la Cambre. MR d'Uccle, MR de la Ville...

Monsieur El Ktibi, votre communiqué de presse envoyé le jeudi 11 février était clair : « Vu les risques importants de chutes d'arbres fragilisés par les vents violents du début de semaine et déstabilisés par des sols gorgés d'eau, le Bois de la Cambre et ses voiries resteront fermés jusqu'au lundi 15 février à 5 heures. »

Volte-face le lendemain, un peu plus de 24 heures plus tard, et nouveau communiqué

de presse de la Ville de Bruxelles : « Le Bois de la Cambre et ses voiries seront rouverts dans la matinée de ce samedi 13 février. »

Je rappelle que le bois avait été rouvert le mercredi à 5 heures du matin pour, ensuite, être à nouveau fermé quelques heures plus tard. On s'y perd ! On est en droit de se sentir perplexe et de se poser légitimement des questions sur la cohérence et la prise de décision.

Pourquoi avez-vous jugé nécessaire de prolonger la fermeture et sur la base de quel rapport d'expertise ? Qu'est-ce qui a changé en 24 heures pour que vous décidiez subitement de les rouvrir ?

Je m'interroge sur les moyens que la Ville engage pour gérer ce bois : quel est le personnel affecté à la gestion du Bois de la Cambre ? Quelles sont ses qualifications ? Quels sont les coûts globaux d'entretien du Bois de la Cambre ?

Des discussions sont-elles menées avec Bruxelles Environnement, qui gère la Forêt de Soignes et le parc de l'Abbaye de la Cambre, pour développer des procédures communes et partager les expertises ?

Pour des raisons principalement budgétaires, plusieurs communes dont Berchem-Sainte-Agathe, Uccle, Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert ont demandé de transférer la gestion de leurs grands parcs communaux vers la Région. Qu'en est-il de la Ville ? Y a-t-il eu des contacts avec la Région en ce sens ? Je vous remercie pour vos éclaircissements.

M. le Bourgmestre.- Les contrôles de vitesse sont effectués par la direction du trafic de la police de Bruxelles. L'excès de vitesse est un élément qui appelle de notre part une vigilance particulière, dans le Bois de la Cambre comme dans le reste de l'environnement urbain. Il constitue un grand danger pour les autres usagers de la route, mais certainement pour les usagers faibles, tels que les piétons, les cyclistes, les enfants et les familles.

Certains conducteurs utilisent le Bois de la Cambre comme un circuit automobile. Or ce n'est pas un circuit de Formule 1, c'est un poumon vert qui doit être préservé. Nous envisagerons le placement de dispositifs limiteurs de vitesse, mais dans un plan plus global. L'objectif est de préserver la plus grande partie du bois sur des périodes les plus larges possibles. Nous avons testé le double sens, les pistes cyclables... Nous recherchons une solution globale et plus satisfaisante.

S'agissant de la fermeture du bois, j'ai demandé à l'échevin de me tenir informé en permanence des conditions météorologiques et de la stabilité des arbres. J'ai exigé que les services et fonctionnaires compétents soient en permanence prêts à intervenir, y compris pendant le week-end. L'évaluation de vendredi nous a incités à donner instruction aux services de rouvrir le bois le samedi matin à 5h, sans attendre le lundi. La Ville a bel et bien la capacité de gérer le bois.

Nous nous sommes posé la question de savoir si le bois devait être rouvert en hiver. Avant de répondre à cette question, j'estime que la mobilité sur la chaussée de Waterloo mérite une évaluation et un réaménagement pour plus de fluidité. Le Collège est très inquiet des conséquences que pourrait avoir sur la mobilité, dans le bois et alentour, le développement futur de l'hippodrome. Il n'est pas question que le Bois de la Cambre serve d'itinéraire de délestage pour faciliter l'accès à l'hippodrome. Il faut donc que la Région se saisisse de ce dossier et nous donne des réponses. À ce stade, nous ne sommes pas satisfaits des propositions mises sur la table pour le développement de l'hippodrome. Le bois doit rester un lieu essentiel de délassement pour les bruxellois.

Le développement de ce projet est un véritable enjeu. Pour le rentabiliser, les promoteurs attendent 250.000 personnes par an ! Si la Région se préoccupe tant de cette zone de Bruxelles, qu'elle se saisisse du dossier et qu'elle nous apporte des réponses ! J'y vois un préalable incontournable au transfert de la gestion du Bois de la Cambre vers la Région. Faute de réponse à cette question, je crains que nous ne devenions les dindons de la farce. Il n'est pas question que nous cédions le bois à la Région.

M. El Ktibi, échevin.- Ledit communiqué de presse prévoyait une fermeture jusqu'au lundi matin si les mauvaises conditions météorologiques persistaient, mais il annonçait aussi une évaluation permanente de la situation, laquelle est effectuée par une équipe de six ingénieurs agronomes.

Je rappelle que le Bois de la Cambre couvre 125 hectares et qu'il est traversé par 7 kilomètres de voiries. En termes de personnel, 13 agents y travaillent quotidiennement, en plus d'une supervision par les ingénieurs de la Ville. Les parcs et espaces verts de la Ville sont systématiquement fermés lorsque l'Institut royal de météorologie lui transmet un avis de vents violents dépassant 80 km/h en raison des risques de chutes d'arbres et de branches. La décision relève du Bourgmestre, garant de la sécurité publique, sur avis technique de l'échevin des espaces verts. Nous n'agissons jamais seuls, mais en concertation avec la Région sur le plan technique.

Pour le dimanche 7 février, des conditions climatiques extrêmement difficiles (vents très violents entre 80 et 100 km/h, et fortes précipitations) étaient annoncées. Pour cette raison, la fermeture de tous les parcs, dont le Bois de la Cambre, a été décidée à partir du 7 février jusqu'au mercredi 10 février.

Le mercredi 10 février dans la matinée, un arbre de grande taille s'est abattu sur l'avenue de Groenendael. Un avis technique de danger a été rendu par le service des

espaces verts, motivé par les conditions climatiques. La fermeture a été décidée jusqu'au 15 février. Bruxelles Environnement a confirmé la dangerosité de la situation. Quatre arbres sont tombés.

Pendant les fermetures, un processus d'évaluation permanente a été mis en place par le Bourgmestre afin de rouvrir dès que possible le bois, compte tenu des impacts considérables de sa fermeture sur la mobilité automobile à Bruxelles. Avec l'amélioration des conditions climatiques, samedi matin, le service des espaces verts a rendu un avis positif pour une réouverture à partir du samedi 13 février. Nous avons appliqué le principe de précaution. L'impopularité d'une telle décision est compréhensible, compte tenu de ses effets sur la mobilité et sur l'activité commerciale, mais il s'agissait d'une question de sécurité publique. En 2002, les mêmes précautions n'avaient pas été prises et un jeune automobiliste circulant dans le Bois de la Cambre avait été touché par la chute d'un arbre. Depuis, il est tétraplégique. Cela coûte à la Ville plus de 12.000 € par mois. La vie de cette personne a été gâchée.

La Ville a voté en faveur d'une rénovation des chemins en dolomie. Les travaux devraient être terminés avant l'été.

J'attends des propositions de soutien de la part de la Région. Nous travaillons en bonne collaboration avec Bruxelles Environnement. Je ne comprends pas les réactions de certains. Prévoir une chute d'arbre n'est pas possible.

Mme Ampe, échevine.- Je rappelle qu'il y a quatre ans, les voiries du Bois de la Cambre étaient en fort mauvais état. Depuis, elles ont été asphaltées. Nous avons posé des marquages temporaires au sol, lesquels ont été adaptés en fonction des remarques des uns et des autres. Un plan de marquage définitif est prévu.

Nous veillerons à ce que la vitesse automobile dans le bois soit maintenue à un niveau acceptable.

M. Courtois, premier échevin.- Je souhaiterais clarifier la position du MR de la Ville de Bruxelles. Le fait de transférer le Bois de la Cambre à la Région n'apporterait rien. Serait-il alors géré comme le sont les tunnels ?

Quoi qu'il en soit, il incombera toujours au Bourgmestre de la Ville de prendre la décision finale d'ouvrir ou pas le Bois de la Cambre. Nous avons déjà déployé de gros efforts pour améliorer l'état de ce bois : voiries, entretien général, trottoirs, nuisances liées à l'événementiel...

Les effets induits par la fermeture du bois démontrent que le projet de développement de l'hippodrome, avec un flux supplémentaire de 200.000 personnes par la seule chaussée de La Hulpe, est mort-né.

M. Ceux.- Qui gère le dossier de l'hippodrome à la Région ?

M. le Bourgmestre.- Le gouvernement de la Région compte des ministres PS, cdH, DéFI, sp.a, VLD et CD&V. Je respecte les compétences de chacun. Nous avons fait savoir que nous n'approuvions pas ce projet.

Mme Nagy.- Je suis heureuse d'entendre que le Collège est soucieux de régler le problème de la vitesse dans le Bois de la Cambre.
Les marquages actuels ne sont plus visibles. J'entends qu'ils sont temporaires, mais quand les marques définitives seront-elles repeintes ?

M. Courtois, premier échevin.- Nous devons attendre une amélioration des conditions climatiques.

Mme Nagy.- Je soutiens les initiatives telles que les dispositifs physiques limitant la vitesse ou les radars pédagogiques. Le volet de la mobilité doit être abordé de manière globale. Il ne s'agit pas de déplacer les problèmes.

J'entends que le PS et le MR de la Ville sont en désaccord avec la proposition du MR régional d'ouvrir le Bois de la Cambre le samedi pendant les mois d'hiver. Ecolo-Groen soutient cette position.

Il est évident que l'on ne peut pas imposer de trafic supplémentaire au Bois de la Cambre.

Mme Jacobs.- Je remercie l'échevin pour ces éclaircissements. Je comprends les risques et je respecte le fait que vous appliquiez le principe de précaution. Toutefois, la drève Lorraine et la Forêt de Soignes, elles, étaient ouvertes au même moment...

Une plus grande coordination avec la Région semble avoir tout son sens. La gestion du Bois de la Cambre est coûteuse et exige un effectif important. Une plus grande proximité opérationnelle avec la Région offrirait de nombreux avantages : bénéficier de l'expertise reconnue de Bruxelles Environnement dans le domaine des espaces verts ; améliorer la gestion des risques ; harmoniser les ouvertures et fermetures lors des tempêtes ; coordonner la mobilité. De nombreux navetteurs et Bruxellois se perdent dans la communication des uns et des autres. Dans un communiqué, les gens retiennent souvent le début, pas la fin...

Nos magnifiques espaces verts, dont le Bois de la Cambre, méritent l'attention des pouvoirs publics tant ils contribuent à notre qualité de vie, à notre santé et au développement d'une diversité hors du commun dans une capitale comme la nôtre.